

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 Novembre 2025 - 20h15 Procès-verbal

Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2025

Lieu de la réunion : Salle du conseil – Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil	Membres Présents	Membres absents ou Excusés	A donné pouvoir à
RIVARD Isabelle	X		
REYNAUD Françoise	X		
MOYROUD Nicolas	X		
GINET Véronique	X		
PRUDHOMME Julien	X		
BARBIER Sébastien	X		
DARBIGNAC Jean-Philippe	X		
ROUVIERE Yannick	X		
DURAND Anthony	absent		
ALBERT Céline			Julien PRUDHOMME
CHANVILLARD Karine	X		
ALBERT Etienne	X		
DAAS-DINCULESCU Marie-Laure			Karine Chanvillard
BOURY Anne-Lise			Isabelle RIVARD

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Le quorum étant atteint,
La séance est déclarée ouverte à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} Octobre 2025
- Point d'information Trésorerie
- Présentation des rapports annuels 2024 de Bièvre Isère Communauté sur le prix et la qualité des services :
 - ✓ de l'eau potable
 - ✓ de l'assainissement collectif
 - ✓ de l'assainissement non collectif
 - ✓ de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers
- Présentation du rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bièvre Isère Communauté adopté par la CLECT le 10/09/2025
- Délibérations :
 1. Sur les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, et de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers
 2. Pour approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2025 relatif aux réparations d'attribution de compensation 2026 pour l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire des enfants et pour la répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH sur toutes les communes du territoire
 3. Pour la mise à disposition par Bièvre Isère Communauté de stationnements cyclables et l'installation par la commune
 4. Pour la réfection du « Chemin des Pierres »
 5. Pour la création de 2 points eaux incendie
 6. Sur le contrat groupe protection sociale complémentaire santé du personnel territorial des collectivités du CDG de l'Isère 2020-2026 :
 - a. Pour adhérer à la convention de protection sociale santé (avec la Mutuelle Nationale Territoriale) du Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026,
 - b. Pour fixer la participation financière de la collectivité pour les agents ayant souscrit le contrat aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38,
 - c. D'autoriser Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38.
 7. Sur le contrat groupe protection sociale complémentaire santé du personnel territorial des collectivités du CDG de l'Isère à partir du 1^{er} janvier 2027 selon les mêmes points que ci-dessus
 8. Pour l'ouverture des crédits d'investissement anticipés 2026 (avant vote du BP 2026) à hauteur des 25% des crédits ouverts en 2025 (BP + DM).
 9. Décision modificative n°1 du Budget Investissement
- Bail professionnel du Cabinet Médical : application de la révision du loyer à définir
- Point travaux : rénovation énergétique de 2 logements communaux
- Ecole et périscolaire
 - a. Compte rendu du conseil d'école du 10 novembre 2025
 - b. Cantine : proposition de reconduction de la gratuité du pique-nique lors de la Garden Party de fin d'année scolaire en juillet 2026
- Commission Communale d'Action Sociale :
 - Opération Colis de Noël
 - Bourse au code de la route : 1 demande
- Vote des subventions aux associations

- Vœux de la Municipalité : vendredi 2 janvier 2026 - 19h
- Travail des commissions :
 - Information réunion calendrier des fêtes avec les associations
 - Journal du Mottiérois
- Questions diverses

Madame Le Maire annonce que :

- La délibération n°4 est renommée par « Pour les travaux de voirie au « Chemin des Pierres » »,
- La délibération n°9 sera votée avant la délibération n° 8,
- Et l'ajout d'une délibération supplémentaire - délibération n°10 : Pour autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de systèmes d'information entre Bièvre Isère Communauté et ses communes.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} Octobre 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point d'information Trésorerie

Disponible au 19 Novembre 2025 : 646 025,95 €

Présentation des rapports annuels 2024 de Bièvre Isère Communauté sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement et déchets ménagers

Présentation par Mme Le Maire des quatre rapports annuels aux membres du conseil municipal :

- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable 2024
- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif 2024
- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public Assainissement Non Collectif 2024
- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets ménagers 2024

Présentation du rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bièvre Isère Communauté adopté par la CLECT le 10/09/2025

Délibérations

1. Sur la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et du Service Public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour l'année 2024

Suite à la présentation des quatre rapports annuels 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la présentation des quatre rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et du Service Public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour l'année 2024
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

2. Pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH sur toutes les communes du territoire

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) gère la répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires (accueil extra-scolaire) sur toutes les communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La répartition est réactualisée chaque année, calculée en fonction du nombre de journées par enfants de chacune des communes.

En 2024, pour la commune de Le Mottier, 11 familles pour 23 enfants ont été répertoriées dans les ALSH soit 471 journées d'accueil pendant les vacances scolaires, ce qui représentent une charge de 3692 €, transférée à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées du 10/09/2025,
- Prend acte de la répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH à hauteur de 3692€,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier et à procéder aux dépenses nécessaires.

3. Pour la mise à disposition par Bièvre Isère Communauté de stationnements cyclables et l'installation par la commune

Dans le cadre de la stratégie Climat Air Energie du Plan Territorial Energie adopté en mai 2021, Bièvre Isère vise à réduire l'empreinte carbone et à préserver la qualité de l'air du territoire par le déploiement de solutions de mobilités multimodales. Dans l'objectif d'accompagner cette mutation dans les déplacements, Bièvre Isère Communauté souhaite donc augmenter significativement le nombre de stationnements vélos sur le territoire en les positionnant à des emplacements stratégiques. Un programme de mise à disposition d'arceaux vélos aux communes a été lancé.

La convention entre Bièvre Isère Communauté et la commune a pour objet de définir une mise à disposition, à titre gratuit, d'un ou plusieurs stationnements cyclables pour la commune et l'installation du stationnement cyclable par la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte de signer la convention de mise à disposition par Bièvre Isère Communauté et l'installation de stationnement cyclable,
- Valide l'installation de 4 arceaux vélos par la commune,

- Choisit l'emplacement du Château de Bocsozel pour l'implantation de 2 arceaux vélos,
- Réfléchit à l'emplacement des 2 autres arceaux vélos,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

4. Pour des travaux de voirie au « Chemin des Pierres »

L'entreprise GACHET a émis un devis pour des travaux de voirie au « Chemin des Pierres » d'un montant de 12480 €TTC. Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le devis de l'entreprise GACHET pour les travaux de voirie au « Chemin des Pierres » d'un montant de 12480 €TTC,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

5. Pour la création de 2 points eaux incendie

Suite à la réunion de travail du Mercredi 22 Octobre 2025 pour préparer l'arrêté communal de la DECI dans le but de prioriser les endroits à protéger.

Il est nécessaire de créer deux points eaux incendie :

- Un point eau incendie au parking du cimetière,
- et un point eau incendie sur le terrain communal du « Chemin de Bellignière ».

L'entreprise GACHET a émis un devis à hauteur de 6930 €TTC pour le poteau incendie du parking du cimetière.

Un deuxième devis sera demandé à l'entreprise GACHET pour le deuxième poteau incendie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la création de 2 points eaux incendie afin de prioriser les endroits à protéger,
- Valide le devis de l'entreprise GACHET à hauteur de 6930 €TTC pour le poteau incendie du parking du cimetière,
- Accepte la demande d'un autre devis pour la pose d'un poteau incendie sur le terrain communal du « Chemin de Bellignière »,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

6. Sur le contrat groupe protection sociale complémentaire santé du personnel territorial des collectivités du CDG de l'Isère 2020-2026

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2026, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé après signature d'une convention protection sociale santé avec le Centre de Gestion 38 auprès de la MNT moyennant une participation minimum de 15€ par agent et par mois, sans proratisation et jusqu'au 31 décembre 2026.

Un avis consultatif auprès du CST sera effectué.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- a. Décide d'adhérer à la convention de protection sociale santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) du Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026,
- b. Fixe la participation financière de la collectivité à 15€ par agent et par mois, pour les agents ayant souscrit le contrat aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38,
- c. et Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38.

7. Sur le contrat groupe protection sociale complémentaire santé du personnel territorial des collectivités du CDG de l'Isère à partir du 1^{er} janvier 2027 selon les mêmes points que ci-dessus

Il est proposé aux élus de reconduire l'adhésion à la convention de protection sociale santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) du Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2029, et de fixer la participation financière de la collectivité à 15€ par agent et par mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- a. Décide d'adhérer à la convention de protection sociale santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) du Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2029,
- b. Fixe la participation financière de la collectivité à 15€ par agent et par mois, pour les agents ayant souscrit le contrat aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38,
- c. et Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation de protection sociale santé du CDG38.

8. Décision Modificative n°1 au Budget Investissement

Considérant que le BP2025 a été voté en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses pour la section d'investissement),

Investissement	Dépenses		Recettes	
	5 000 €	RAR de 2024	90 500 €	Autofinancement (virement section fct)
	61 012 €	déficit antérieur	82 000 €	Emprunt
	83 000 €	remboursement capital des emprunts	226 973 €	Affectation 2024
	120 000 €	investissements 2025	6 927 € 8 000 € 311 600 € 7 000 €	FCTVA Taxe d'aménagement subventions Amortissement
TOTAL	269 012 €		733 000 €	
463 988 € SUR EQUILIBRE				

que ce suréquilibre permet d'inscrire uniquement les dépenses d'investissement afférentes aux projets qui sont désormais prêts à être engagés, il convient de rajouter les crédits de dépenses d'investissement suivants :

+ 12 000€ pour l'opération bâtiments (Art.2132) correspondants au solde des travaux de rénovation énergétique de 2 appartements et de la pose d'une « cloisonnette » dans les sanitaires maternelle.

+ 35 000€ pour l'opération voirie (Art.2152) correspondants aux dépenses de création de deux poteaux incendies et des travaux de voirie au « Chemin des Pierres ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide la Décision Modificative n°1 au Budget investissement pour + 12 000€ à l'opération bâtiments et + 35 000€ à l'opération voirie soit un rajout de + 47 000€ de crédits de dépenses d'investissement,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

9. Pour l'ouverture des crédits d'investissement anticipés 2026 (avant vote du BP 2026) à hauteur des 25% des crédits ouverts en 2025 (BP + DM)

Avant la fin de l'année et pour la période entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du Budget Primitif 2026, il est nécessaire de statuer sur l'ouverture des crédits d'investissement anticipés pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissements ouverts en 2025 (BP + DM).

En 2025, la somme des dépenses d'investissement inscrite au budget investissement s'élève à 269 012 €. Pour le calcul des ouvertures de crédits d'investissement, il faut rajouter la Décision Modificative n°1 du Budget Investissement pour 47 000 € et enlever le chapitre OPFI « Opérations Financières - Art. 1641 et Art. 165 - » d'un montant de 83 000 € soit des dépenses d'investissement d'un montant de 233 012 €.

Il est donc possible d'ouvrir des crédits d'investissement anticipés pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2025 soit 58 253 €. Si besoin, grâce à l'ouverture de ces crédits, les factures reçues en début d'année 2026 pourront être réglées avant d'avoir voté le budget investissement 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Mme Le Maire à procéder à l'ouverture des crédits d'investissement anticipés pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2025 pour la somme de 58 253 €.
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

10. Pour autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de systèmes d'information entre Bièvre Isère Communauté et ses communes

Bièvre Isère Communauté décide de fournir une mise à disposition de services à ses communes membres dans le domaine des systèmes d'information.

Afin de faciliter la mise œuvre des services, il est proposé deux types de packs au choix :

- Pack 1 : Sécurisation du système d'information (serveur de sauvegarde et externalisation de celle-ci, mise en conformité du wifi, sécurisation du réseau, pare-feu, messagerie) :
1,43 € / habitant / an.
- Pack 2 : Gestion du parc informatique et téléphonie (maintenance du parc informatique, impression et gestion de la téléphonie en Centrex) :
3,13 € / habitant / an.
- En dehors des Packs : au coût réel + 15% de frais de structure et dans la mesure des capacités du service.
- L'achat de matériel : au coût réel

Cette convention aura une durée de quatre ans ferme, à date de signature.

Elle ne pourra être reconduite que de manière expresse.

Il est rappelé aux élus qu'une délibération a déjà été prise en date du 20 septembre 2023 pour la validation du « Pack 1 » allant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal de valider le « Pack 2 » pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide l'adhésion à la convention de mise à disposition de services de systèmes d'information entre Bièvre Isère Communauté et la commune pour le « Pack 2 » à partir du 1^{er} janvier 2026,
- Précise que le coût prévisionnel du « Pack 2 » en année pleine pour la commune est de 3,13€ / habitant / an,
- Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget de la commune 2026,
- et Autorise Mme Le Maire à signer la convention et tout document afférent à la convention.

Bail professionnel du Cabinet Médical : application de la révision du loyer à définir

Le loyer mensuel du Cabinet Médical s'élève à 693,04€.

La révision du loyer intervient au 1^{er} Novembre de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC).

1^{er} trimestre 2024 ICC : 2227

1^{er} trimestre 2025 ICC : 2146

L'indice ICC affiche une baisse de -3,64%, ce qui ramènerait le loyer mensuel à :

Calcul : 693,04€ * 2146 / 2227 = 667,83€

En 2024, le conseil municipal avait décidé de ne pas appliquer la révision du loyer.

Pour cette année, il est également proposé au conseil municipal de ne pas appliquer la révision annuelle dans le but de pérenniser les services offerts par la structure et de maintenir le loyer mensuel du Cabinet Médical à 693,04€.

→ Accord unanime des membres présents et représentés, de ne pas appliquer la révision annuelle du loyer au Cabinet Médical

Point travaux : rénovation énergétique de 2 logements communaux

IPM 38 a terminé les travaux d'isolation dans l'enceinte de la mairie à l'ancienne poste sous l'appartement droit et devant la mairie sous l'appartement gauche.

Il est proposé aux élus de poser un revêtement au sol dans l'ancienne poste : en cours de réflexion.

Le remplacement des menuiseries des 2 logements communaux situés sur la mairie seront effectuées par IPM38 dès réception de la fourniture auprès du fournisseur de menuiseries.

Ecole et Périscolaire

a. Compte rendu du conseil d'école du 10 novembre 2025

L'effectif 2025-2026 est de 72 élèves répartis en trois classes :

- 24 enfants en PS/MS/GS (14/11/3) avec Mme BLASSELLE,
- 23 enfants en GS/CP/CE1 (3/11/9) avec Mme MERLIN,
- et 25 enfants en CE2/CM1/CM2 (9/7/9) avec Mme VITALI.

avec : - 2 élèves en scolarisation partagée (à domicile avec le CNED)
- et décloisonnement des GS.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées en complément de Mme Merlin et Mme Vitali.

Deux AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) sont présentes au sein de l'école pour 3 élèves.

Un service civique a été recruté et trois stagiaires sont attendus au sein de l'école.

Un nouveau règlement intérieur de l'école a été rédigé et sera transmis prochainement aux parents avec une mention particulière concernant l'interdiction de fumer et vapoter aux abords du groupe scolaire.

L'infirmière scolaire du collège de Champier est sollicitée en cas de besoin.

L'exercice incendie a été réalisé sur la période 1. Le prochain exercice incendie se fera en présence des pompiers.

Les exercices PPMS « intrusion-attentat » a été effectué avant les vacances de Toussaint, en partenariat avec le périscolaire.

Les évaluations nationales des CP et CM2 ont eu lieu à la rentrée.

Les principaux projets sont :

- Projet classe EMILE : mis en pratique de l'anglais

Un petit déjeuner « anglais » a été programmé Vendredi 4 Novembre 2025.

- Projet piscine
- Projet cycle vélo
- Participation des classes PS et MS aux « classes bleues ».

L'école est évaluée par l'académie.

Le programme Phare est toujours en action : lutte contre harcèlement scolaire, empathie, bienveillance, estime de soi.

Le matériel informatique des enseignantes a été changé.

Une étude est en cours pour la pose d'une « cloisonnette » le long des sanitaires maternelle.

Le périscolaire, composé de quatre agents, continue ses diverses activités et souhaite faire appel à des bénévoles notamment pour le jardin et certains jeux.

La cantine a une moyenne de fréquentation au dessus de 40 enfants.

Une bonne ambiance règne au sein du service périscolaire.

Prochain conseil d'école Mardi 3 Mars 2026 à 18h00.

b. Cantine : proposition de reconduction de la gratuité du pique-nique lors de la Garden-Party de fin d'année scolaire en juillet 2026

La réservation du repas de Noël en décembre 2025 sera une réservation classique.

Proposition aux membres du conseil municipal de reconduire la gratuité du pique-nique à tous les enfants du groupe scolaire lors de la Garden-Party de fin d'année scolaire début juillet 2026.

→ Accord favorable du conseil municipal

Commission Communale d'Action Sociale

a. Opération Colis de Noël

Cette année, 73 aînés de 75 ans et plus sont concernés par l'opération colis de Noël avec 68 colis « traditionnel » et 5 colis « Hôpital ».

Les colis sont préparés par la « Boucherie du Mottier ».

Vendredi 12 décembre après-midi, les bénéficiaires sont invités à un goûter convivial et pourront retirer leur colis. Et pour ceux qui ne seront pas présents au goûter, la distribution des colis à domicile se fera Samedi 13 décembre à partir de 14h.

b. Bourse au code de la route : 1 demande

Alicya AOUDIA, en classe de Terminal, a déposé un dossier de demande de Bourse au Code la Route. Elle est inscrite à l'Auto-Ecole GENEVEY et est en cours d'apprentissage du code de la route.

En échange de l'attribution de la bourse de 150€, une journée de travail d'intérêt collectif lui sera demandée et sera organisée prochainement.

⇒ *Accord favorable du Conseil Municipal*

Vote des subventions aux associations

En 2024, les subventions accordées aux associations étaient les suivantes :

ADMR : 300 €, Don du sang : 200 €, Compagnie Scarabande : 300€.
Sou des écoles : 700 €, COSA ANIMALIA : 200 €.

Proposition au conseil municipal de reconduire les subventions pour l'année 2025,

et proposition de rajouter une subvention à l'association « Sauveteurs Secouristes de la Bièvre ».

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de verser pour l'année 2025 une subvention aux associations :

- Sou des écoles : 700 €,
- ADMR : 300 €,
- Don du sang : 200 €,
- COSA ANIMALIA : 200 €,
- Sauveteurs Secouristes de la Bièvre : 300€

Vœux de la Municipalité : vendredi 2 janvier - 19h

Les vœux de la Municipalité auront lieu Vendredi 2 Janvier à 19h.

Travail des commissions

- Information Réunion calendrier des fêtes avec les associations

Le calendrier des fêtes 2026 a été élaboré Lundi 27 Octobre 2025 en collaboration avec l'ensemble des Présidents d'associations de la commune.

- Journal « Le Mottiérois »

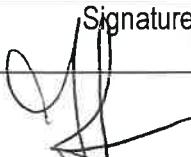
Le journal « Le Mottiérois » est en cours d'élaboration.

Il sera prochainement imprimé, puis distribué dans les foyers avant Noël.

Questions diverses

- La main courante et le garde-corps en fer forgé prévus dans l'enceinte du Château de Bocsozel seront posés prochainement.
Une jarre sera installée au pied du Château de Bocsozel.
- L'entreprise Cédric MOYROUD a programmé l'élagage des arbres aux abords du Château de Bocsozel afin de mieux visualiser les tours (Devis en cours).
- Réflexion sur l'éclairage du Château de Bocsozel : demande de devis.
- Accord favorable pour l'acquisition de tribunes en bois démontables (100 places) : 850€.
- Collecte des sapins de Noël du 5 au 16 janvier 2026 :
Emplacement de la collecte de sapins sis au - 75, Route de l'Alambic -.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h20.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	